

ASSOCIATION ROMANDE DES CRECHES (AROC)

Robert Baeriswyl, président
Route du Lac 2 – 1094 - Paudex
Case postale 1215
CH – 1001 – Lausanne

Paudex, le 4 mars 2011.

**OFAS, DOMAINE FAMILLE,
GENERATIONS ET SOCIETE**
Effingenstrasse, 20

CH – 3003 **BERNE**

Concerne: Initiative parlementaire 07.419. Politique en faveur de la famille

Mesdames, Messieurs,

L'**AROC (Association Romande des Crèches)** est d'avis que les grandes lignes de la politique familiale suisse doivent être du ressort commun des cantons et de la Confédération, cette dernière pouvant être interpellée et légiférer en cas d'efforts cantonaux insuffisants en matière de soutien aux familles.

Elle est, en outre, particulièrement sensible au but principal de ce nouvel article constitutionnel qui est d'améliorer la conciliation entre la vie familiale et professionnelle de la population, en soutenant plus spécifiquement l'exercice de l'activité lucrative des femmes.

L'**AROC** regrette, toutefois, que le système actuel de péréquation financière ne permette pas d'intervenir sur les mesures fiscales cantonales en matière d'allègements financiers aux familles (**point 3.2**). Cette situation risque de générer, de fait, des disparités et des inégalités telles qu'elles pourraient, à terme, porter préjudice à une politique familiale commune.

En ce qui concerne l'encouragement de la formation et de l'intégration des enfants et des jeunes (**point 3.4**), notre association est d'avis, comme la CSEC-N d'ailleurs, que cette mesure ne devrait pas apparaître dans un article réservé aux familles et, ce, en dépit de l'importance que revêt cet objectif pour la jeunesse.

Outre ces quelques considérations, l'**AROC** adhère tout à fait aux **points 4, 5 6 et 7** de ce premier rapport et tient à relever l'objectivité de l'analyse de la situation suisse qui y est présenté.

En vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, MM., nos meilleures salutations.



Robert Baeriswyl, président